



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

COURRIER ARRIVÉ

22 JUL. 2020

Autorisations d'Urbanisme

La Préfète de région

à

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Direction Départementale des Territoires de la Vienne

Affaire suivie par :
Marlène MAZIERE
05 49 36 30 37

20 Rue de la Providence
BP80523
86020 POITIERS

marlene.maziere@culture.gouv.fr

À l'attention de Brigitte Tranchant,

Références : PC08619820X0004-1

Poitiers, le 10 juillet 2020

Objet : Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement
Références : POUILLE (VIENNE), Lieu-dit Bois Bernard
PC08619820X0004
Votre courrier du 25 mai 2020
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 30 juin 2020.

Je dispose d'un délai de 2 mois à compter de cette date, pour vous notifier une prescription de diagnostic ou vous faire connaître mon intention d'édicter une prescription de fouille ou de demander la modification de la consistance du projet. Si aucune décision ne vous a été notifiée au terme de ce délai, je serai réputé avoir renoncé à émettre celle-ci.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Directeur régional des affaires culturelles
et par délégation,
La Conservatrice régionale de l'archéologie

Nathalie FOURMENT